

# Compte-rendu de la réunion CPE/Professeurs-documentalistes

## Lycée Roberval à Breuil-Le-Vert

### Le 14 juin 2018

Etaient convoqués, pour les deux corps, les personnes ressources de l'académie ainsi que les correspondants de bassin.

#### **Matin : réunion commune, en présence de Mrs Breitbach et Level.**

- **Equipe IPR EVS** pour l'année 2018-2019 :
  - M. Breitbach, qui était « prêté » par l'académie de Rouen, espère poursuivre sur Amiens. Il le saura en juillet.
  - M. Dalmaso repart dans l'académie d'Aix-Marseille. Une nouvelle personne sera nommée sur son poste.
- **PPCR** :

#### Prévisions du nombre de collègues qui vont bénéficier d'une accélération de carrière :

Pour les CPE (CAPA propre à ce corps) : 3 du 6<sup>ème</sup> échelon, 4 du 8<sup>ème</sup> échelon

Pour les professeurs-documentalistes (CAPA des certifiés) : 4 du 6<sup>ème</sup> échelon, 5 du 8<sup>ème</sup> échelon.

Ces chiffres pourront être réévalués à l'aune de l'ensemble des certifiés ; ils représentent pour l'heure une fourchette basse.

Les rendez-vous de carrière pour la Hors-Classe, dès le 9<sup>ème</sup> échelon : 1 ou 2 personnes pour les CPE, 1 seule pour les documentalistes

Pour ceux qui sont déjà au 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> échelon : une « mémoire » sera constituée par les IPR pour les collègues non passés au 9<sup>ème</sup> pour cause de quota.

Les IPR sont en effet contingentés sur le nombre d'avis « excellent », pas les chefs d'établissement.

S'il y a un cas litigieux, c'est l'avis de l'IPR qui prime.

Les IPR font un « dossier » pour éventuellement remettre un avis « excellent » à des collègues méritant l'année suivante s'ils ne l'avaient pas eu l'année précédente, qu'ils puissent passer en HC.

La philosophie du système est que, à plus ou moins long terme, tout le monde puisse prétendre être à la hors-classe avant la retraite (sauf les collègues qui dysfonctionnent vraiment et seront « bloqués »).

Il est important de **compléter régulièrement Iprof** : c'est sur ces informations que les IPR se font un avis.

Classe exceptionnelle : pas de RV de carrière (d'où l'importance de remplir son dossier sur Iprof)

2 cas : en fonction de l'ancienneté ou en fonction des services rendus à l'institution.

Difficile pour les IPR de départager les collègues parce que beaucoup sont engagés.

#### Evaluations :

Les points positifs observés : travail sur la citoyenneté pour les CPE, l'EMI pour les professeurs-documentalistes

Les points négatifs : difficulté à faire en sorte que ça concerne tous les élèves de l'établissement.

Formalisme plus important des profs-docs pour l'écriture de la politique documentaire, mais souvent « à côté » du projet d'établissement.

Pour les CPE, moins de formalisme par rapport à la politique éducative.

Ce formalisme est attendu par les IPR, il est un élément d'évaluation.

Les IPR ont conscience de la diversité des situations, des contextes, des difficultés rencontrées.

S'il n'y a pas de politique documentaire ou éducative dans un établissement, il est important qu'il y ait au moins une démarche, une proposition d'écriture. Ce qui est problématique, c'est de ne rien faire.

Les IPR demandent aux deux corps de dresser des bilans d'activité, interrogent les chefs d'établissement sur leur existence. Il est important d'explicitier notre action, de ne pas se limiter à l'énoncé de données mais montrer nos capacités à les analyser.

Constats des IPR : les CPE sont souvent des « piliers » dans l'établissement, ils pratiquent souvent avec beaucoup de finesse. Il y a émergence de réelles réflexions communes CPE /Professeurs-documentalistes.

Autre point positif : lorsque le CDI devient un lieu de vie de l'établissement. Pour les CPE : lorsque les différents lieux sont gérés conjointement avec les équipes.

Importance du témoignage sur les relations avec ses collègues, le travail d'équipe ; de la capacité à exprimer son développement professionnel.

L'entretien de rendez-vous de carrière peut paraître « haché », mais il faut balayer tout un ensemble de points.

Des équipes demandent à être rencontrées par les IPR hors RV de carrière ; il leur est difficile de trouver du temps pour cela, mais la démarche peut être intéressante en terme d'évolution du service.

### - **Formation initiale**

L'Espé a réécrit ses programmes.

Le dispositif de formation reste en alternance ; les stagiaires M2 seront nommés cette année autour du 14 juillet.

Il y a beaucoup de postes stagiaires dans la Somme pour limiter les déplacements (particulièrement en documentation). Les IPR ont bien conscience que cela limite les possibilités de mutation pour les titulaires sur Amiens et ses alentours, mais les M1 et M2 n'ont pas de remboursement de frais de déplacement, et certains peuvent connaître des situations sociales/financières difficiles.

Les IPR veulent créer un vivier de tuteur à actualiser tous les ans.

### **Filière Documentation de l'Espé : Isabelle Goddyn et Philippe Ethuin :**

#### **Bilan année 2017-2018 :**

1 admis au CAPES interne

10 admissibles/15 au CAPES externe

*(5 admis à la date de la mise en forme de ce compte-rendu)*

Les admissibles ont passé des oraux blancs (jusqu'à 6) avec M. Level, des chefs d'établissement et des professeurs-documentalistes.

En M2 : 13 fonctionnaires stagiaires en attente de validation, seuls 6 restent dans l'académie.

#### **Perspectives 2018-2019 :**

L'Espé déménage à la Citadelle.

- Nouvelle maquette de formation. Importance de la maîtrise de la langue.

En M1 : gros bloc disciplinaire (300h) : politique documentaire, EMI, SIC, historique. Bloc didactique (150h) : accompagnement stage, épreuve mise en situation pro.

En M2 : 230h ; formation disciplinaire, didactique, mise en situation professionnelle.

Stages en M1 et M2 ; le rôle du tuteur de stage est indispensable pour l'expérience et l'accompagnement.

- Entre 15 et 20 inscrits en M1 ; 6 statuts différents, tous ne feront pas de stage.

Le stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) se fait en binôme,

M1 + M2 cursus2 (mi-cours M1/M2) : stage le vendredi (environ 5h), du 5 octobre au 18 janvier en collège et du 25 janvier au 24 mai en lycée. Le choix a été fait d'un stage filé plutôt que groupé ; le parcours Espé des documentalistes est le seul avec un stage filé sur l'année. Pour les autres parcours, les stages sont groupés en février, mais trop proche du CAPES documentation qui a lieu en mars.

Les stagiaires ne sont pas en autonomie mais on peut leur laisser progressivement des responsabilités en cours d'année ; cela peut aller jusqu'à la construction et l'animation de séance en co-animation.

- M2 : stage les mercredi, jeudi, vendredi.

Sont prévus 7 mi-temps et un temps complet. 1 à 2 jours/semaine à l'Espé.

Certains ont à valider le master 2 en même temps.

Tutorat mixte : un tuteur Espé (lien avec formation) + un tuteur terrain (accompagnement, aide, co-construction).

2 visites du tuteur Espé en présence du tuteur terrain ; la première dès octobre. Ce sont des moments importants d'individualisation de la formation. Il y a en outre une rencontre/bilan d'étape à l'Espé avant ou après la seconde visite.

30 août 2018 : journée de rencontre à l'Espé, avec les tuteurs et les IPR. Le tuteur terrain a ensuite deux rapports à établir durant l'année.

### **Filière CPE de l'Espé : Julie Tournier**

L'admissibilité était cette année à 12,39 (11,55 l'année dernière), d'où la difficulté à être admissible.

11 admissibles dans l'académie, dont 9 de l'ESPE

35 bénévoles pour la préparation concours, 300h d'oraux, 15 entraînements en M1, 9 en M2.

16 fonctionnaires stagiaires cette année (4 à temps complet, 12 à temps incomplet) ; 78 candidatures pour la rentrée mais seulement 21 agréées, et 16 personnes réellement recrutées. Une nouvelle campagne de recrutement est ouverte jusqu'au 29 juin.

Nouvelle maquette de formation : en M1 588h de formation ; le contenu est recentré sur le programme du concours. La psycho est passée en M2, rééquilibrage entre « socio, philo, histoire » et « système éducatif » (vie de l'établissement, structure, métier).

Stage : le moins possible en observation et plus en responsabilité ou activité accompagnée.

### **Pour les professeurs-documentalistes et les CPE :**

Les IPR préconisent de demander aux stagiaires M1 de valoriser ce qu'ils ont fait ; à l'oral du concours, c'est souvent peu fréquent (problème de confiance en soi). Il faut aussi encourager les assistants d'éducation à découvrir les deux métiers.

Le tronc commun mélange tous les stagiaires.

Dans les nouvelles maquettes, il y a plus de temps pour un travail conjoint professeurs-documentalistes/CPE.

Cette année, un groupe de stagiaires professeurs-documentalistes a passé ½ journée avec un CPE. Le bilan est très positif.

### **- RGPD :**

M.Level donne des éclairages sur le récent RGPD.

« Le 25 mai 2018, le règlement européen est entré en application. De nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité » (extrait cnil.fr)

Quel impact sur nos pratiques et la formation des élèves ?

Définition d'une **donnée personnelle** : permet l'identification d'une personne avec une ou plusieurs données.

Contrairement à Big Brother qui observait de manière intrusive, maintenant, c'est chacun qui fournit lui-même les éléments de surveillance ; et l'esprit du règlement est que c'est la personne qui traite, fournit l'info qui doit garantir sa protection. Il faut donc apprendre à savoir ce que l'on donne et ce que l'on ne donne pas. Cette question va se poser de manière aigüe dans l'Education Nationale : nous traitons beaucoup de données personnelles (exemples : absences, diplômes, etc.) Ne pas oublier non plus qu'il y a un enjeu financier derrière tout ça : il existe un marché de la récolte de données.

Au sens du RGPD, le traitement d'une donnée personnelle commence à partir du moment où elle est informatisée.

Principes pris en compte par le RGPD :

- ✓ Principe de légalité
- ✓ Principe de finalité, dans quel but
- ✓ Principe de légitimité : renvoie aux questions du cycle de vie de la donnée (qu'est-ce qu'on doit ou ne doit pas archiver) et à leur sécurité (sécurisation des appareils pour ne pas se faire voler les données (mot de passe, antivirus, clés, disque dur externe...))

Les données scolaires ne sont pas repérées comme « données sensibles » par le RGPD.

Les **données sensibles** : origine raciale/ethnique ; opinion politique, religieuse, philosophique, syndicale ; santé ; orientation sexuelle ; données biométriques (photo)...

Mais attention tout de même... Par exemple : quelle durée de vie d'un trombinoscope ?

Importance de la notion de consentement : jusqu'à 15 ans, ce sont les parents qui le gèrent ; ensuite l'individu concerné. La notion n'est cependant pas si simple à gérer dans le cadre d'une activité pédagogique : quelle limite par rapport à la contrainte liée à la décision de l'enseignant ?

Dans les EPLE, le chef d'établissement doit créer un registre de l'ensemble des fichiers créés dans l'établissement, il est responsable de la collecte des informations. Les autorités peuvent le demander, mais également les parents (logique de transparence). Si des données de l'établissement sont volées/captées, exigence de double information : le chef d'établissement / les parents-élèves victimes.

Va se poser le problème de la sous-traitance : pour logiciels privés ou de société, devoir vérifier la sécurité de ces entreprises, vérifier la non-diffusion « hors éducation nationale », problème de stockage par ces sociétés...

Tout cela va imposer un délégué aux données personnelles, avec une fonction de conseil auprès du chef d'établissement. Peut-être recrutement d'une personne apte à gérer les données à risque ?

Cf également :

- ✓ loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique
- ✓ Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, version consolidée au 25 juin 2018

## **Après-midi : réunion des professeurs-documentalistes en présence de M. Level**

### **PAF : Stéphane Moronval**

Rappel : les formations proposées au PAF le sont sous différents codes offreurs ; les formations spécifiquement adressées aux professeurs-documentalistes le sont essentiellement sous deux codes offreurs : Documentation et Canopé. Ce dernier est géré par P.Bridault et K.Combaud, dont S.Moronval excuse l'absence ce jour pour des raisons professionnelles.

### Bilan 2017-2018 :

Sur le code offreur Documentation : 4 modules à candidature individuelle (littérature pour la jeunesse au CDI, EMI collège, EMI lycée, liaison CPE-professeurs-documentalistes) + 5 modules « public désigné » (3 pour les néo-titulaires, 2 pour les non-titulaires) ont été ouverts (hors réunions de pilotage académique), ce qui représente 153 journées-stagiaire.

Sur le code offreur Canopé : 5 modules à candidature individuelle (3 sur l'identité numérique, 1 sur les réseaux sociaux, 1 sur la culture juridique : numérique et documentation) ont été ouverts.

Toutes les formations prévues ont été montées sauf la préparation CAPES interne, pour laquelle il n'y avait pas suffisamment de potentiels candidats.

Environ 200 collègues ont été concernés par l'une ou l'autre des formations mises en place.

Pour la majorité des modules à candidature individuelle, il y a eu plus de candidatures que de place (jusqu'à 5 fois plus pour la formation sur la littérature de jeunesse) ; les critères de sélection utilisés ont été : 1/ le rang du vœu 2/ la distance géographique par rapport au lieu de formation.

De trop nombreuses places ont été « perdues » parce que les personnes convoquées ne sont pas venues.

Un effort de lisibilité en amont des formations organisées va être fait ; en contrepartie, si quelqu'un reçoit une convocation mais qu'il se sait indisponible pour s'y rendre, il importe de prévenir S.Moronval qui pourra ainsi convoquer quelqu'un d'autre.

### Perspectives 2018-2019 :

Le PAF Documentation a été validé par la DAFPEN :

- Formation des néo-titulaires : 3 modules ; une nouvelle équipe va prendre la suite de K.Combaud, qui l'avait animée l'année précédente.
  - place du professeur-documentaliste dans l'établissement : 6h en présentiel
  - action pédagogique du professeur-documentaliste : 3h à distance
  - mettre en œuvre les dispositifs et parcours éducatifs : 3h à distance
- Formation des non-titulaires : répond à une demande académique mais il y a peu de collègues concernés en documentation. 2 modules de 3h en distanciel
- EMI : 1 module collège/1 module lycée : présentiel + magistère (6h + 2h)
- Littérature jeunesse : 2 modules départementalisés Somme et Aisne (l'année suivante pour l'Oise), en partenariat avec l'agence du livre et de la lecture des Hauts de France. Dans la Somme : pendant le festival du livre jeunesse en novembre ; dans l'Aisne, à la médiathèque de Tergnier
- CDI 3C, un lieu de créativité des élèves : 3 modules départementalisés dans les locaux des antennes Canopé, mais le même jour. Le matin : conférence commune ; l'après-midi : témoignage, échange de pratiques. Voir si 1 ou 2 personnes par bassin ont des propositions à faire. Les professeurs-documentalistes de Laon, Beauvais et Amiens ne seront pas convoqués mais pourront demander un ordre de mission à leur chef d'établissement pour s'y rendre.

Deux des formations Canopé sont renouvelées à l'identique :

- Identité numérique (3 modules liés : 1 présentiel, 2 distanciel)
- Réseaux sociaux, usages et pédagogie (1 module en présentiel)

Enfin, une formation professeurs-documentalistes/CPE assurée par l'ESPE (I.Goddyn + J.Tournier) devrait être validée.

Problème de lisibilité des formations sur le PAF : faire remonter à Stéphane Moronval.

#### CLEMI : Charline Collet

Bilan 2017-2018 :

2 formations Web-radio

Outils numériques et journal scolaire

Vidéo

Ateliers dans les locaux Canopé de Beauvais et Amiens (web-radio, dessins de presse, jeu médiasphères) les mercredi après-midi : peu de candidats

Intervention dans 2 réunions de bassin sur la désinformation et Déclic' critique

Concours Médiatiks : 40 candidatures

Concours « Vues de chez nous » : reportage photo

Pour 2018-2019 :

Formations : désinformation, web-radio, journal scolaire et outils numériques (distance et présentiel), vidéo

Les formations en atelier Canopé auront lieu les mercredi matin (demander autorisation au chef d'établissement si c'est sur le temps de travail) : jeu Médiasphères, Madmagz.

#### - Réunions de bassin 2017-2018 :

- Laon-Hirson :
  - 1/ Parcours santé avec CPE, infirmière
  - 2/ Escape game 1<sup>ère</sup> guerre mondiale
- Oise orientale :
  - Clémi : jeu Médiasphères + Théâtre du Chevalet de Noyon
- Saint-Quentin Chauny :
  - 1/ Actions autour de la lecture, capsule vidéo
  - 2/ Construire un escape game pédagogique
- Sud Aisne :

- 1/ Différents prix littéraires dont Babélio, curriculum EMI
- 2/ Liaison Prof-doc/CPE, intervention Canopé sur capsule vidéo + Médiasphères
- Oise centrale :
  - 1/ EMI, échange de pratiques
  - 2/ 3C de Breteuil
- Santerre Somme :
  - 1/ Déclic'critique
  - 2/ Défi Babélio (projet de bassin)
- Amiens :
  - 1/ PPCR, puis ateliers, Déclic' critique
  - 2/ Ateliers (médiasphères, manga, slam, EMI, Esidoc..), Maison de la culture d'Amiens
  - Projet des documentalistes du bassin d'Amiens : concours de lecture-écriture Les Phénix de la lecture : 1<sup>ère</sup> édition réussie cette année.
- Oise occidentale :
  - 1/ EMI : évaluation et mise en place, progression lycée
  - 2/ Escape game, échange de pratique
- Picardie maritime : (absents)
  - 1/ Espaces capacitants, PPCR, discipline positive
  - 2/ Echanges de pratique, ateliers numériques

A noter : au 1<sup>er</sup> janvier 2018, redécoupage des bassins de la Somme en 4 bassins. L'ex-bassin d'Amiens est divisé en deux (sud et nord). B.Delafont et A.Sacarevit assureront l'animation du bassin sud ; les correspondants de bassin Amiens Nord ne sont pas encore connus.

Pas de correspondants de bassin non plus, à la rentrée pour Saint-Quentin Chauny ; merci à Aurélie Durand et Nathalie Labarre pour leur investissement dans ce bassin.

Dans le bassin Oise orientale, Emeline Henicque remplace Isabelle Papon.

Après renseignement pris auprès de la DAFPEN, il n'est malheureusement pas possible d'obtenir le défraiement des intervenants pour les réunions de bassin.

- **Questions diverses :**

- Y'aura-t-il une prise de position académique quant à la question des heures rattrapées (1h de séance = 2) ? M. Level redit que ni les IPR, ni la Rectrice ne se livreront à une interprétation du texte officiel.
- Une collègue signale que son principal lui a dit qu'elle ne pouvait plus faire partie du jury du DNB ?

- **Pour l'année prochaine :**

- Réfléchir à la mise en place de la réforme du lycée et la place du professeur-documentaliste, y compris concernant le grand oral et le parcours Avenir.
- L'intégration des bac pro en BTS.

*E.Bonhert  
S.Moronval*